



# R4C 2018

Dimanche 15 avril

## BULLETIN DE PREINSCRIPTION



| Nom | Prénom | Téléphone<br>(En cas<br>d'urgence) | E-Mail | Code Postal -<br>Ville | N° du<br>parcours |
|-----|--------|------------------------------------|--------|------------------------|-------------------|
|     |        |                                    |        |                        |                   |
|     |        |                                    |        |                        |                   |
|     |        |                                    |        |                        |                   |
|     |        |                                    |        |                        |                   |
|     |        |                                    |        |                        |                   |
|     |        |                                    |        |                        |                   |
|     |        |                                    |        |                        |                   |

Engagement : 5€00 Euros pour tous les parcours VTT, Trail et Pédestre – GRATUIT pour les PMR/Poussette et - de 12 ans (pas de préinscription pour les - de 12 ans.)

Autorisation parentale (pour les mineurs non accompagnés)

« J'autorise mon enfant .....

A participer aux randonnées du R4C le 15 avril 2018. »

M. ou Mme (Nom, Prénom) : .....

**SIGNATURE :**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte les termes.

**SIGNATURE :**

Règlement uniquement par chèque libellé à l'ordre de NCMTB à renvoyer **avant le 9 avril 2018.**

Chez **NCMTB Guillaume PAULMIER 103, rue de la croix Morel 50110 Tourlaville**

Seuls les bulletins accompagnés du règlement seront pris en compte

### Règlement du R4C

- Le R4C n'est pas une compétition...Profitez des paysages et des copains !
- L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs de moins de 18 ans.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route.
- Le port du casque est fortement conseillé.
- Chaque participant s'engage à respecter les sites traversés et à ne pas jeter de débris.
- Le certificat médical n'est pas à présenter. Cependant vous devez vous assurer auprès de votre médecin que la pratique du VTT, VTC, du TRAIL ou de la MARCHÉ ne vous est pas contre indiquée.
- Tout participant déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de votre matériel.
- Les pré-inscriptions ou inscriptions ne pourront pas être remboursées en cas de désistement du participant.
- La traversée des propriétés privées n'est autorisée que durant la manifestation, et uniquement sur les balisés par l'organisation.
- La pratique du vélo dans le parc du château des Ravalet est interdite le restant de l'année.
- Tout participant autorise l'organisateur à utiliser les photos ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître.
- L'organisateur a tout pouvoir d'exclure les participants ne se conformant pas au présent règlement.

**Le fait d'être engagé indique que le participant a pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses**